

# BAREME – Commission Consultative Paritaire locale 1 pour les établissements de MADAGASCAR

## 1 – ANCIENNETE DE SERVICE :

Echelon	2 3 et 4	5, 6 et 7	8	9	10	11 et HC
Points	15	18	17	16	13	12

## 2 – NOTATION :

► Notation pédagogique (uniquement si l'agent n'a pas bénéficié de rendez-vous de carrière PPCR)

40 points maximum : note pédagogique (sur 20) x 2

**OU**

► PPCR (si l'agent a bénéficié d'un rendez-vous de carrière)

40 points maximum, selon l'appréciation générale :

Appréciation	A consolider	Satisfaisant	Très satisfaisant	Excellent
Points	5	25	30	40

**OU**

► En cas d'absence de notation pédagogique et d'évaluation PPCR, une note médiane de 20 points sera attribuée

---

Les certifications et expériences complémentaires n'ont pas été prises en compte dans le barème mais seront examinées lorsqu'elles apparaissent dans le profilage du poste.

**IMPORTANT : La priorité est accordée au barème. Une bonification de 10 points est attribuée sur le voeu n°1 du candidat si celui-ci est un voeu établissement.**